

# Jeudi 8 décembre, Résistance républicaine appelle ses adhérents et sympathisants à aller manifester, à partir de 12h30, contre le droit de vote des étrangers, rue de Tournon, Paris 6ème, devant le Sénat

écrit par Christine Tasin | 6 décembre 2011



Notre association défend les fondamentaux de la République et, à ce titre, considère que le droit de vote ne peut être accordé qu'aux citoyens de nationalité française, conformément à

**l'article 3 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* 26 août 1789 : "**  
**– Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément."**

**En effet, ne peuvent avoir de droits politiques que les individus attachés à la Nation par la nationalité, celle-ci donnant à la fois des droits et des devoirs concernant les autres citoyens. Puisque les citoyens français sont dépositaires de l'intérêt national, à ce titre ils doivent pouvoir voter pour choisir la "respublica".**

**Il ne suffit pas de travailler et de payer ses impôts en France pour avoir le droit de décider de sa politique. En effet, que se passerait si les étrangers non européens avaient le droit de vote ?**

**Ce serait la fin de la notion de citoyenneté de notre pays, chacun de ceux qui y vit y aurait les mêmes droits sans avoir pour autant les mêmes devoirs. Si**

les étrangers veulent voter comme les Français, il leur appartient de prouver qu'ils aiment la France, reconnaissent ses valeurs, sont prêts à la défendre en demandant leur naturalisation.

Ce serait comme si vous hébergiez un ami pour lui rendre service pendant quelques mois, et que, au motif qu'il participe aux frais, il prenait le droit d'imposer sa vision de la décoration, de choisir vos amis et les vêtements de votre femme et vous interdisait la nourriture qui ne vous convient pas.

Accorder le droit de vote aux élections locales aux étrangers c'est leur permettre de peser sur l'élection du maire et des conseillers municipaux qui sont les électeurs des sénateurs. C'est donc leur permettre de participer, de fait, aux élections nationales réservées aux citoyens français et de choisir à leur place leurs lois voire leur constitution.

Accorder le droit de vote aux élections locales aux étrangers c'est leur permettre d'imposer, de fait, des traditions contraires aux nôtres, c'est leur permettre de faire voter des subventions sur des critères non pas d'intérêt commun mais sur des critères qui pourraient être communautaristes ou religieux, c'est leur permettre d'imposer peu à peu des salles et des piscines où hommes et femmes seraient séparés et c'est leur permettre d'imposer dans les cantines scolaires des revendications alimentaires pour en chasser le porc et y introduire le halal, qui contrevient avec la loi du 9 décembre 1905, puisque tout achat de halal finance une mosquée.

Pour toutes ces raisons, *Résistance républicaine* sera présente jeudi 8 décembre pour demander aux sénateurs de ne pas voter la proposition de loi qui va leur être présentée, au nom de la République, au nom de la France.

Christine Tasin

**Présidente de *Résistance républicaine***